



Approvisionnement en eau potable embouteillée auprès des fournisseurs : Rôles et responsabilités des acteurs



Description générale

L'eau potable embouteillée rendue disponible par des entreprises d'embouteillage d'eau ou divers détaillants (pharmacies, épiceries, magasins à grande surface, etc.) a été emballée dans des contenants scellés pour la consommation humaine. Cette eau embouteillée peut être transportée vers des centres de services aux personnes sinistrées, des centres d'hébergement temporaire, des centres de distribution aménagés par la municipalité, des résidences privées et d'autres bâtiments prioritaires¹.



Coûts approximatifs²

- Variable, selon le format et la quantité commandée (généralement entre 1,50 \$ et 7 \$ l'unité).

Particularités techniques

- Plusieurs formats peuvent être utilisés selon la distribution envisagée. À titre d'exemples :
 - aux centres de services aux personnes sinistrées et dans les centres d'hébergement temporaire (500 ml, 1,5 L et 4 L);
 - aux centres de distribution aménagés par la municipalité 4 L, 11,3 L et 18,9 L);
 - de porte en porte dans les résidences privées (18,9 L);
 - aux services de réception d'autres bâtiments prioritaires (tous formats).



1. Bâtiments prioritaires : centres de services aux personnes sinistrées, centres d'hébergement temporaire, lieux d'hébergement du RSSS, etc.

2. Prévvision des coûts pour 2014. Ceux-ci varient en fonction du type de traitement et du fournisseur.



Approvisionnement en eau potable embouteillée auprès des fournisseurs : Rôles et responsabilités des acteurs

SUITE

Acronymes	
CNESST	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
CRC	Croix-Rouge canadienne
DRSCSI	Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MO	Ministères et organismes
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MTMDET	Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
ORSC	Organisation régionale de la sécurité civile
OSCQ	Organisation de la sécurité civile du Québec
PNSC	Plan national de sécurité civile
RQEP	Règlement sur la qualité de l'eau potable
RSSS	Réseau de la santé et des services sociaux
RSST	Règlement sur la santé et la sécurité du travail

NB. – Les fiches présentent aux municipalités différentes possibilités. Elles doivent juger par elles-mêmes si les solutions conviennent à leur situation.



Approvisionnement en eau potable embouteillée auprès des fournisseurs : Rôles et responsabilités des acteurs

SOUTIEN GOUVERNEMENTAL : Signalez tout risque de sinistre ou tout sinistre réel ou appréhendé au Centre des opérations gouvernementales (COG) afin qu'il en informe votre direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie (DRSCSI) du ministère de la Sécurité publique (MSP). Si votre capacité d'action est ou risque d'être dépassée, votre DRSCSI pourra alors demander le soutien des ministères et des organismes (MO) gouvernementaux. Au besoin, votre organisation régionale de la sécurité civile (ORSC) ou l'Organisation de la sécurité civile du Québec (OSCQ) sera mobilisée.

Malgré le soutien obtenu, qui vous permet d'augmenter votre capacité d'action et votre rapidité d'intervention, vous conservez toujours vos responsabilités en matière de sécurité civile.

Coordonnées du COG : Québec : 418 643-3256 Sans frais : 1 866 776-8345 Télécopieur sans frais : 1 866 269-2324 Courriel : COG@misp.gouv.qc.ca

Responsable	Rôles et responsabilités/Spécificités	Soutien gouvernemental*
Communication et services aux personnes sinistrées – Volet Alimentation en eau		
Municipalité responsable d'un système de distribution d'eau potable	■ Aviser, en temps et lieu, la population concernée : – de l'existence de la pénurie ou de la contamination de l'eau potable; – des consignes à suivre pendant la période intérimaire (précautions incluses dans les avis d'ébullition de l'eau et les avis de non-consommation de l'eau, etc.); – de la localisation des centres de services aux personnes sinistrées, des centres d'hébergement temporaire et des centres de distribution; – des modalités de distribution de l'eau; – du retour à la normale. ■ Utiliser les bouteilles d'eau potable disponibles, si la municipalité en a entreposées. ■ Déterminer la quantité d'eau à commander. ■ Envisager de recourir à l'entraide municipale (emprunt de ressources humaines et matérielles, etc.).	MSP ■ Faire appel à la CRC³ pour offrir des services aux personnes sinistrées par leur entente de collaboration.* ■ Faire appel à la CRC pour assurer la gestion opérationnelle des centres de services aux personnes sinistrées et des centres d'hébergement temporaire.* ■ Mobiliser les MO concernés pour soutenir la réponse des autorités municipales aux besoins essentiels des personnes sinistrées se trouvant dans les centres de services aux personnes sinistrées et les centres d'hébergement temporaire.*

3. La CRC peut accepter ou refuser un mandat en fonction de sa capacité de réponse.

Priorités de la CRC : les municipalités qui ont signé une entente quant à l'offre de services aux personnes sinistrées, aux clientèles les plus vulnérables et aux clientèles désignées par l'ORSC ou l'OSCQ.



Approvisionnement en eau potable embouteillée auprès des fournisseurs : Rôles et responsabilités des acteurs

Responsable	Rôles et responsabilités/Spécificités	Soutien gouvernemental*
Communication et services aux personnes sinistrées – Volet Alimentation en eau		
Municipalité responsable d'un système de distribution d'eau potable	■ Contacter un organisme pouvant offrir du soutien en matière de services aux personnes sinistrées (s'il y a lieu, mettre en œuvre l'entente signée entre la municipalité et cet organisme).	
Approvisionnement et transport		
Municipalité responsable d'un système de distribution d'eau potable	■ Communiquer avec un fournisseur d'eau embouteillée (bottin des ressources). Passer la commande et prendre en charge les coûts. ■ Privilégier un fournisseur avec qui une entente d'approvisionnement a été préalablement signée. ■ S'assurer que le fournisseur d'eau embouteillée choisi : – transporte l'eau embouteillée vers les lieux désignés (centres de services aux personnes sinistrées, centres d'hébergement temporaire, centres de distribution aménagés par la municipalité, résidences privées et autres bâtiments prioritaires⁴); – prenne en charge la logistique du chargement et du déchargement (présence d'un chariot élévateur et d'un chauffeur certifié en vertu de l'article 256.3 du RSST de la CNESST, ainsi que de la disponibilité d'un mécanicien).	MAPAQ ■ Fournir aux ORSC (coordonnateur régional gouvernemental de la sécurité civile), sur demande, les coordonnées des fournisseurs d'eau embouteillée connus du MAPAQ aux alentours des régions touchées, afin que les municipalités puissent elles-mêmes communiquer avec un fournisseur et passer leur commande.* ■ Mobiliser, à la demande des ORSC (coordonnateur régional gouvernemental de la sécurité civile) ou de l'OSCQ (coordonnateur gouvernemental de la sécurité civile), des fournisseurs d'eau embouteillée connus du MAPAQ et passer la commande des

4. Bâtiments prioritaires : centres de services aux personnes sinistrées, centres d'hébergement temporaire, lieux d'hébergement du RSSS, etc.



Approvisionnement en eau potable embouteillée auprès des fournisseurs : Rôles et responsabilités des acteurs

Responsable	Rôles et responsabilités/Spécificités	Soutien gouvernemental*
	■ Utiliser les véhicules lourds disponibles des services municipaux et techniques.	municipalités afin d'assurer la concertation ⁵ des actions et de respecter la priorisation de gestion des demandes établies par les ORSC ou l'OSCQ*.
Approvisionnement et transport		
Municipalité responsable d'un système de distribution d'eau potable	■ Mobiliser les ressources humaines nécessaires pour le déchargement de l'eau. 	MTMDET ■ Fournir aux ORSC concernées (coordonnateur régional gouvernemental de la sécurité civile), sur demande et en soutien au MAPAQ, les coordonnées⁶ des transporteurs routiers (véhicules lourds), ferroviaires, aériens, maritimes et hors route aux alentours des régions touchées afin que les municipalités puissent elles-mêmes communiquer avec une compagnie et réserver leurs transporteurs. ■ Mobiliser⁷, à la demande des ORSC concernées (coordonnateur régional gouvernemental de la sécurité civile) ou de l'OSCQ (coordonnateur gouvernemental de la sécurité civile) et en soutien au MAPAQ, les

5. La concertation est requise lorsqu'une pénurie d'eau embouteillée est anticipée à l'échelle provinciale.

6. Listes complémentaires à celles déjà transmises par le MAPAQ.

7. Actions complémentaires à celles déjà entreprises par le MAPAQ.



Approvisionnement en eau potable embouteillée auprès des fournisseurs : Rôles et responsabilités des acteurs

Responsable	Rôles et responsabilités/Spécificités	Soutien gouvernemental*
		transporteurs routiers (véhicules lourds), ferroviaires, aériens, maritimes et hors route, afin d'assurer la concertation des actions et de respecter la priorisation de gestion des demandes établie par les ORSC ou l'OSCQ.
Distribution		
Municipalité responsable d'un système de distribution d'eau potable	■ Mettre en place et gérer le processus de distribution de l'eau embouteillée aux citoyens, y compris ses clientèles prioritaires⁸, aux endroits appropriés, par exemple : – les centres de services aux personnes sinistrées et les centres d'hébergement temporaire; – les centres de distribution aménagés par la municipalité; – les résidences privées (de porte en porte); – les services de réception des autres bâtiments prioritaires⁹.	MSP ■ Faire appel à la CRC pour coordonner l'offre spontanée de bénévoles conformément à l'entente de collaboration.

8. Dans le cas où l'ORSC ou l'OSCQ devrait concerter les actions et déterminer une priorisation de la gestion des demandes, les municipalités devraient d'abord desservir les clientèles prioritaires désignées par le gouvernement.

9. Bâtiments prioritaires : centres de services aux personnes sinistrées, centres d'hébergement temporaire, lieux d'hébergement du RSSS, etc.



Approvisionnement en eau potable embouteillée auprès des fournisseurs : Rôles et responsabilités des acteurs

Responsable	Rôles et responsabilités/Spécificités	Soutien gouvernemental*
	■ Mobiliser les ressources nécessaires pour la distribution de l'eau (idéalement déjà formées et équipées – pompiers, personnel de la voirie, bénévoles de l'équipe des mesures d'urgence, etc. – ou bénévoles locaux). 	